|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| WIPO/GRTKF/IC/28/INF/6 | | |
| ORIGINAL : anglais | | |
| DATE : 9 juillet 2014 | | |

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt‑huitième session**

**Genève, 7 – 9 juillet 2014**

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

*Note d’information établie par le Directeur général*

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI (ci‑après dénommé “Fonds”) approuvées par l’Assemblée générale figurent dans l’annexe du document WO/GA/39/11. L’article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

“Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

* 1. la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l’assistance financière (c’est‑à‑dire la session suivante du comité),
  2. les demandeurs qui, de l’avis du conseil, devraient bénéficier d’une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
  3. les demandeurs éventuels qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires disponibles ne sont pas suffisants,
  4. les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l’article 10,
  5. les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui‑ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

1. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la vingt‑huitième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.
2. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente‑neuvième session, le Directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 de son rapport.

[L’annexe suit]

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L’OMPI

CONSEIL CONSULTATIF

RAPPORT

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa vingt‑huitième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa vingtième réunion le 8 juillet 2014 sous la présidence de Mme Alexandra GRAZIOLI, membre d’office, en marge de la vingt‑huitième session du comité intergouvernemental.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l’annexe du document WO/GA/39/11. M. Nelson DE LEÓN KANTULE, membre nommé du Conseil consultatif, n’a pas participé aux délibérations et s’est abstenu de voter sur sa demande d’assistance financière, conformément à l’article 11 de ladite annexe.
3. Conformément à l’article 5.a) de l’annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d’information WIPO/GRTKF/IC/28/INF/4 en date du 19 juin 2014, distribuée avant l’ouverture de la vingt‑huitième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 803,20 francs suisses au 19 juin 2014.
4. Par conséquent, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci‑après sur la base de l’examen de la liste des sept candidats provenant de quatre régions géoculturelles figurant dans la note d’information WIPO/GRTKF/IC/28/INF/4 ainsi que du contenu des demandes correspondantes, conformément à l’article 6.i) de l’annexe du document WO/GA/39/11 :
   1. future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l’article 5.e) : vingt‑neuvième session du comité;
   2. demandeurs qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance pour cette session du comité, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants (par ordre de priorité) :

M. Nelson DE LEÓN KANTULE

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA

Mme Kathy HODGSON‑SMITH

* 1. demandeurs dont l’examen de la demande par le Conseil consultatif devrait être reporté à la prochaine session du comité (par ordre alphabétique) :

Mme Edith Magnolia BASTIDAS CALDERÓN

M. Estebancio CASTRO DÍAZ

Mme Cecilia Eneck NDIFON

M. Kamal Kumar RAI

* 1. demandeurs dont la demande de participation devrait être rejetée (par ordre alphabétique) :

aucun

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu’il contient seront transmis au Directeur général de l’OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l’article 6.i) de l’annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 8 juillet 2014

/...

Liste des membres du Conseil consultatif :

Mme Alexandra GRAZIOLI, conseillère (propriété intellectuelle), Mission permanente de la Suisse (Genève), présidente du Conseil consultatif, vice‑présidente du comité intergouvernemental, membre d’office [signé]

et, par ordre alphabétique :

M. Arsen BOGATYREV, attaché, Mission permanente de la Fédération de Russie, Genève [signé]

Mme Hema BROAD, représentante, Nga Kaiawhina a Wai 262 (NKW262) (Nouvelle‑Zélande) [signé]

Mme Catherine BUNYASSI KAHURIA, conseillère principale, Département juridique, Kenya Copyright Board, Nairobi (Kenya) [absente, excusée]

M. Nelson DE LEÓN KANTULE, représentant, Asociación Kunas unidos por Napguana/Association of Kunas for Mother Earth (KUNA) (Panama) [signé]

Mme Simara HOWELL, premier secrétaire, Mission permanente de la Jamaïque, Genève [signé]

M. Shi‑hyeong KIM, conseiller, Mission permanente de la République de Corée, Genève [signé]

M. Carlo Maria MARENGHI, attaché chargé de la propriété intellectuelle et du commerce, Mission permanente du Saint‑Siège (Genève) [signé]

Mme Lucy MULENKEI, représentante, Indigenous Information Network, Nairobi (Kenya) [signé]

[Fin de l’annexe et du document]